



DATE DE PUBLICATION : 4 NOVEMBRE 2024

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France  
au directeur départemental et son adjoint de l'Essonne**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Yves RAUX, directeur départemental de l'Essonne (Succursale d'Évry) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Frédéric RODRIGUEZ, adjoint au directeur départemental de l'Essonne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Évry et du bureau d'accueil et d'information de Étampes qui lui sont rattachés.

Monsieur Jean-Yves RAUX reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Frédéric RODRIGUEZ reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Jean-Yves RAUX peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale d'Évry et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 4 novembre 2024

Alain GERBIER